



CHAMBRE DE COMMERCE  
DE VAL-D'OR

## Mémoire

*Démarche participative pour le développement harmonieux de l'activité minière*

Présenté au :

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

par :

La Chambre de commerce de Val-d'Or

Mai 2023

## Mémoire publié par :



CHAMBRE DE COMMERCE  
**DE VAL-D'OR**

921, 3<sup>e</sup> Avenue, suite 200

Val-d'Or (QC) J9P 1T4

Tél. (819) 825-3703

Télec. (819) 825-8599

[info@ccvd.qc.ca](mailto:info@ccvd.qc.ca)

[www.ccvd.qc.ca](http://www.ccvd.qc.ca)



La Chambre de commerce de Val-d'Or est accréditée avec distinction, depuis plus de 15 ans, par le Conseil d'accréditation des chambres de commerce du Canada et par la Fédération des chambres de commerce du Québec.

## **Présentation de la Chambre de commerce de Val-d'Or**

Grâce à l'engagement de son équipe et de ses membres, depuis plus de 80 ans la CCVD travaille à l'essor, au rayonnement et à la prospérité des entreprises. De par son leadership, elle pose des actions déterminantes et contribue aux grands projets de développement de son territoire.

Considérée comme l'un des plus grands réseaux de gens d'affaires au Québec, la CCVD se veut un lieu privilégié d'action et de concertation pour la communauté d'affaires. Ses 1 150 membres, répartis dans plus de 630 entreprises, témoignent de l'effervescence économique de l'Abitibi-Témiscamingue, qui se distingue comme une région pleine d'opportunités.

Au quotidien, la CCVD anime des débats et prend position sur de nombreux dossiers d'actualités, informe ses membres et la communauté d'affaires, fournit des occasions de réseauter, d'apprendre et d'échanger et offre une tribune aux succès et à la prospérité de ses entrepreneurs.

## **Table des matières**

Intérêts de la CCVD.....	4
1. Harmonisation des activités sur le territoire, acceptabilité sociale et prévisibilité de l'activité minière .....	4
2. Gouvernance et régime minier.....	6
3. Encadrement de l'activité minière pour la protection de l'environnement et de la santé .....	7
4. Retombées des activités minières .....	8
Conclusion .....	9

## **Intérêts de la CCVD**

L'histoire valdorienne est liée à l'industrie minière, et ce, depuis sa création il y a bientôt un siècle. Encore aujourd'hui, elle revêt une importance majeure pour notre essor et est au cœur de notre développement. Nous avons vécu tous les cycles miniers et toutes les phases d'évolution de l'industrie minière. Nous avons littéralement grandi avec elles, et nos membres ; sociétés minières, fournisseurs et travailleur-e-s, n'ont pas seulement été aux premières loges de ses progrès, ils en font partie intégrante. C'est ainsi que nos innovations, développées ici-même, repoussent les limites du possible et font voyager notre expertise unique à travers le monde.

En tant que Chambre de commerce, nous avons comme mission de promouvoir le développement économique, mais aussi d'agir comme un lieu d'échanges en matière de croissance et de réussites économiques. Nous tenons donc d'emblée à remercier le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) de nous permettre de nous exprimer dans le cadre de cette démarche de consultation. Nous souhaitons par ce mémoire soulever quelques pistes de réflexion et de solutions, mais principalement partager ce savoir-faire minier que nos membres ont bâti, qui s'étend de la découverte des gisements miniers, à la conception des mines, à leur exploitation et à la cohabitation. La volonté des sociétés minières présentes en Abitibi-Témiscamingue d'élever sans cesse les standards, nous fait non seulement croire en l'avenir minier de notre région, mais aussi au potentiel de l'industrie minière.

### **1. Harmonisation des activités sur le territoire, acceptabilité sociale et prévisibilité de l'activité minière**

Si une région au Québec peut témoigner qu'il est possible de faire cohabiter les communautés et l'activité minière, c'est bien l'Abitibi-Témiscamingue. Grâce à notre célèbre ceinture de roche connue sous le nom de Faille de Cadillac, nous avons dénombré plus de 130 mines en 100 ans. Ce n'est donc pas d'hier que les populations locales de l'Abitibi-Témiscamingue cohabitent avec l'activité minière.

Mines Agnico Eagle, par exemple, est une multinationale et un fleuron de l'industrie qui pris racine dans notre souterrain, il y a maintenant 34 ans avec la mine Laronde qui est aujourd'hui la plus ancienne mine en exploitation de la société. La pérennité d'Agnico Eagle en région a permis de développer avec les milieux concernés un lien de confiance et ses opérations abitibiennes sont des piliers dans la communauté. En plus de contribuer activement à notre vitalité socioéconomique, par ses bonnes pratiques, ses principes d'excellence, ses avancées technologiques, sa saine gestion entre le risque et le rendement et son implication communautaire, elle jouit d'une forte notoriété dans la population.

Un autre exemple incontournable de cohabitation est bien évidemment la mine Canadian Malartic. La proximité entre la ville et ses opérations ont amené un lot de défis uniques et l'acceptabilité sociale est devenue un aspect déterminant dans la réalisation du projet. À l'époque, des consultations citoyennes et des démarches de relations communautaires de cette ampleur n'avaient jamais encore été menées sur le territoire. L'industrie a su tirer des apprentissages de cette vaste opération et a une fois de plus rehaussé les standards en termes de cohabitation. Cela a pavé la voie à des entreprises comme Eldorado Gold Québec, située en pleine ville de Val-d'Or avec sa mine Lamaque, qui opère dans le plus grand respect de la population et avec une détermination affirmée de contribuer positivement au développement de Val-d'Or et de la région.

Ainsi, à Val-d'Or plus précisément, Eldorado Gold Québec a commencé ses démarches de cohabitation harmonieuse trois ans avant le début de ses opérations commerciales et deux ans avant le début des obligations légales, avec la mise sur pied volontaire de son *Comité de suivi* qui a su évoluer afin de représenter adéquatement les communautés d'intérêts concernées. Dans ce cas précis, le dialogue ne s'est pas limité qu'à l'information et à la consultation, mais a permis une participation active de la population locale au processus décisionnel. Depuis, les réflexions et les actions mises en place par la société en matière d'acceptabilité sociale et de développement durable ne cessent d'évoluer.

Ces exemples sont donc tous des preuves tangibles que la cohabitation est tout à fait possible, et ce, au bénéfice de tous. Notre objectif n'est pas de nier les impacts que l'activité minière peut engendrer, mais plutôt de valoriser les gestes qui sont posés par l'industrie pour minimiser les inconvénients et maximiser les bénéfices, en travaillant avec les communautés afin d'instaurer des relations harmonieuses basées la confiance. Nous sommes sensibles au fait que certaines régions du Québec aient plus d'inquiétudes face à l'industrie minière, n'ayant pas eu l'occasion de la voir évoluer. Étant souvent éloignée des grands centres, la méconnaissance à l'extérieur des régions-ressources est fréquente.

Or, d'ici quelques années, certaines régions du Québec, plus au sud, verront des projets miniers naitre pour exploiter des métaux critiques et stratégiques (MCS) notamment. Nous saluons d'ailleurs la volonté du gouvernement de positionner stratégiquement le Québec dans la transition énergétique. Pour ce faire, nous aurons besoin de nouvelles technologies propres, et donc inévitablement de MCS.

Les régions qui possèdent peu d'expérience avec le cadre minier doivent pouvoir prendre des décisions éclairées. La méconnaissance peut parfois nous rendre perméable à la désinformation et c'est pourquoi nous croyons qu'il est impératif que le gouvernement du Québec augmente ses efforts en communication pour mieux expliquer le rôle des MCS et la place que peut prendre le Québec et ce, avec des informations neutres et objectives et en expliquant l'encadrement stricte du développement minier en place au Québec.

Nous estimons que mettre davantage la lumière sur l'industrie minière, ses technologies de pointe, l'importance des métaux dans le quotidien, mais aussi que partager ses pratiques responsables auprès des populations locales, devraient être une priorité pour le gouvernement. C'est ici que nous croyons que des sociétés minières d'expérience comme celles de l'Abitibi-Témiscamingue seront déterminantes pour le développement du plein potentiel minier du Québec. Bien que l'or ne figure pas sur la liste des MCS, les sociétés aurifères occupent une place centrale pour l'industrie minière mondiale, notamment dans la stabilisation des marchés financiers et dans les technologies de pointe, mais aussi parce qu'elles adhèrent à des standards élevés en matière de développement durable. Ces bonnes pratiques doivent inspirer et guider le gouvernement dans son encadrement minier.

De plus, afin d'assurer une cohabitation harmonieuse des activités sur le territoire, nous croyons que le gouvernement du Québec aurait intérêt à mieux informer et accompagner les MRC et les municipalités dans leur gestion du territoire. Les MRC et municipalités ont un rôle central à jouer dans la cohabitation des activités minières sur le territoire, notamment à travers l'identification

des territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM). Toutefois, ce ne sont pas toutes les MRC et municipalités qui possèdent la même connaissance des processus législatifs et réglementaires du secteur minier ni des outils à leur disposition. Une hausse dans les dernières années des demandes de TIAM a été constatée. Plusieurs ont d'ailleurs été refusées par le MRNF, non pas pour protéger l'industrie mais parce qu'elles ne répondaient pas à tous les critères. La CCVD recommande donc que pour éviter déception ou mécontentement, que le gouvernement accompagne mieux les MRC et les municipalités et développe des outils pour aider à l'identification desdits territoires, et clarifier les tenants et aboutissants d'une telle démarche. Ces mécanismes permettraient de présenter des demandes crédibles et appuyées, dans une optique réelle de meilleure conciliation des usages.

Toujours d'un point de vue de cohabitation, nous proposons d'arrimer dans un processus coordonné les démarches de consultations liées à un projet. Avec une approche intégrée, les communautés, les municipalités et les promoteurs miniers pourraient partager informations, inquiétudes et attentes, dans un mécanisme défini. Chacune des parties prenantes aurait alors l'occasion de mettre cartes sur table pour la suite, avancer dans un projet au bénéfice de tous. Actuellement, les promoteurs miniers sont en quelque sorte laissés à eux-mêmes en matière de consultation. L'idée qu'avance la CCVD vise donc à fédérer les différents intervenants pour que tous aient la même information, mais surtout la même compréhension des enjeux, des préoccupations et des solutions possibles. Le gouvernement devrait donc s'impliquer davantage et être au centre de cette démarche.

En somme, la CCVD estime que lorsque le Québec laisse place à de l'incompréhension ou de l'incertitude, il devient plus difficile par la suite d'harmoniser l'activité minière sur le territoire. Si sa volonté est d'assurer une cohabitation harmonieuse, de manière concertée, respectueuse et équitable, le gouvernement doit mieux communiquer certains messages et mieux accompagner l'ensemble des populations locales dans la compréhension de l'encadrement minier.

## 2. Gouvernance et régime minier

La CCVD a participé, en 2013, aux consultations liées à la révision de la Loi sur les mines, après des années d'aléas politiques et de projets de loi morts au feuillet. Le seul mot à retenir des recommandations que la CCVD avait alors soumises au gouvernement était **stabilité**. Encore aujourd'hui nous réitérons cette position. Dans une industrie à la merci des lois du marché international, sans stabilité réglementaire et législative l'industrie minière ne peut espérer croître dans une optique de développement durable, à la fois respectueux de l'environnement et des communautés et mutuellement enrichissante pour les entrepreneurs, les investisseurs et l'ensemble de la collectivité.

Rappelons que pas plus tard qu'en 2019, le Québec était tombé, ou plutôt avait dégringolé, du 4<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> rang mondial dans l'enquête annuelle de l'Institut Fraser sur l'attractivité des juridictions minières. En 2022, la province se classait au 8<sup>e</sup> rang des meilleurs endroits au monde pour investir dans le développement minier, alors qu'en 2021 il était au 6<sup>e</sup> rang. La prévisibilité et la stabilité du régime minier actuel est essentiel afin de conserver un rang notable en termes d'attractivités des juridictions minières.

La Chambre de commerce a la conviction qu'avec des énergies propres et renouvelables ainsi qu'un encadrement législatif rigoureux et respectueux de l'environnement, le Québec a les capacités de conserver sa place comme leader mondial. Pour cela, l'accès au territoire est crucial et encore une fois, les milieux d'accueil doivent avoir une meilleure connaissance de l'encadrement minier, y compris le système d'octroi de claims. Beaucoup de désinformation est véhiculée à son sujet, alors qu'il est important de rappeler qu'un claim ne permet pas l'accès sans approbation au territoire. De plus, selon l'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) en date du 31 décembre 2022, seulement 0,51% des claims au Québec font l'objet de forage et que sur ce pourcentage, cela ne veut pas dire qu'à court ou moyen terme une mine y sera en voie de construction.

Notre fort potentiel minier a permis de donner naissance un à acteur clé de l'économie québécoise, et si nous voulons continuer à l'explorer pour jouer un rôle central dans la transition énergétique mondiale, le gouvernement doit protéger l'accès au territoire.

### **3. Encadrement de l'activité minière pour la protection de l'environnement et de la santé**

Comme chambre de commerce, bien que la protection de l'environnement et de la santé ne soit pas liée directement à notre mission, nous avons tout de même cette préoccupation à cœur. Favoriser les pratiques en lien avec les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est l'une des quatre priorités de notre planification stratégique et nous nous faisons un devoir de valoriser et de promouvoir toutes initiatives dans ce sens.

Nous savons que l'industrie minière au Québec démontre une volonté de se démarquer sur le plan international en termes de responsabilité sociale et environnementale. La participation obligatoire de tous les membres de l'Association minière du Québec (AMQ) à l'initiative *Vers le développement minier durable* (VDMD) permet aux sociétés minières de transposer sur le terrain des engagements multiples en lien avec les relations avec les collectivités, la gestion des résidus miniers et la biodiversité.

À Val-d'Or, en plus des lois, normes et règlements auxquels elles sont soumises, les entreprises minières démontrent une réelle volonté de bien faire les choses, allant souvent même au-delà des exigences, notamment en ce qui a trait :

- À l'électrification progressive des flottes d'équipements
- Au développement d'ententes de collaboration avec les communautés autochtones
- Aux objectifs établis et efforts actuels orientés vers la réduction des GES.
- À la conversion des équipements mobiles à l'huile biologique

Pour citer un exemple concret de cohabitation harmonieuse et d'économie circulaire, Eldorado Gold Québec a développé en 2020 un partenariat avec la MRC de la Vallée-de-l'Or (MRCVO) pour procéder à la restauration progressive des parcs à résidus avec les matières résiduelles compostables des citoyen-ne-s. La compagnie s'est engagée à acquérir, sur une période de cinq ans, la totalité du compost produit par la MRCVO, qui sert à la restauration de son parc à résidus



Sigma. C'est donc dire que plutôt d'excaver le territoire pour procéder à la restauration du parc, la société utilise une matière organique à moins de cinq kilomètres de ses installations, diminuant ainsi son empreinte environnementale. Afin de répondre aux exigences réglementaires applicables aux travaux de restauration minière, la recette de compost utilisée a été conçue conjointement par la MRCVO et Eldorado Gold Québec et mise sur trois sources d'intrants, c'est-à-dire des matières organiques en provenance de la collecte sélective, des boues de fosses septiques issues du site de disposition de la MRCVO et des boues de traitement des eaux usées de la ville de Val-d'Or.

La CCVD est d'avis que bien que le Québec se soit doté de bons outils en termes d'encadrement de l'activité minière pour la protection de l'environnement et de la santé, avec plus d'une centaine de lois, règlements et normes. L'industrie a pris les moyens pour aller encore plus loin, en proposant des initiatives novatrices et en élaborant des normes visant l'amélioration continue des pratiques. Pensons ici au VDMD ou à la certification UL ÉCOLOGO développée grâce au leadership de l'Association de l'exploration minière du Québec.

Ainsi, afin mettre à l'avant plan l'importance qui doit être accordée à la protection de l'environnement et de la santé, la CCVD appuie la recommandation de l'AMQ à ce que l'ensemble des projets miniers soient soumis au processus d'évaluation et d'examen des impacts et aux audiences du BAPE. La CCVD ne peut qu'être favorable aux idées qui favoriseront la transparence, un meilleur dialogue, une plus grande communication et ultimement, une plus grande compréhension des projets. C'est la seule voie vers l'acceptabilité sociale et le développement harmonieux de l'activité minière.

#### **4. Retombées des activités minières**

L'Abitibi-Témiscamingue est la principale région minière du Québec, et son activité économique contribue largement à la richesse collective. Selon une étude réalisée par l'Association minière du Québec (AMQ) en 2022, sur les 12,5 milliards de dollars que génère au Canada l'activité totale de l'industrie minière québécoise, les sociétés minières de l'Abitibi-Témiscamingue représentaient à elles 3,5 milliards. Toujours selon la même étude, 15 589 emplois directs, indirects ou induits sont générés dans la région par l'activité minière, en plus de compter sur 1 483 fournisseurs, dont bon nombre sont des entreprises membres de notre chambre de commerce.

Sans vouloir inonder de chiffres les lecteur-trice-s, vous devez être à même d'évaluer l'importance de l'industrie minière pour le territoire de Val-d'Or. En plus des retombées économiques, les retombées sociales des sociétés minières qui agissent comme citoyens corporatifs exemplaires ont des impacts directs sur la vitalité de notre ville. À Val-d'Or, l'industrie supporte des initiatives culturelles, éducatives, communautaires et sportives et contribue directement à l'ensemble du bien-être de la population.

- En 2022, Eldorado Gold Québec a octroyé 582 000 \$ en dons et commandites, dont 97 % de ce montant a été remis à des organismes de Val-d'Or et de l'Abitibi-Témiscamingue. Parmi les projets ayant bénéficié de ces sommes, mentionnons la *Patinoire Bleu, Blanc, Bouge*, la Cité Étudiante Desjardins, la Maison de la Famille et la Cité de l'Or.

- Mines Agnico Eagle, la même année, a remis 1 M\$ de dollars en engagement sociocommunautaire, dont 584 000\$ dans le secteur de Val-d'Or. Le Centre Agnico Eagle, le Centre de bénévolat de la MRC de la Vallée-de-l'Or et la Fondation hospitalière de Val-d'Or sont parmi les projets majeurs soutenus par la société minière.

Certes les sociétés minières démontrent leur engagement envers notre territoire par de nombreuses retombées économiques et sociale et leur contribution à notre vitalité est majeure. Ils n'en demeurent pas moins que les milieux d'accueil doivent avoir une vision de développement à long terme et c'est pourquoi depuis de nombreuses années, la CCVD, tout comme les municipalités de notre territoire, demande que les milieux d'accueil de l'industrie minière reçoivent davantage de redevances minières. De manière à maximiser les bénéfices pour les populations locales, une plus grande proportion de ce qui sort de notre territoire doit revenir sur notre territoire. Toujours selon l'étude de l'AMQ, en 2020, l'industrie minière a contribué à la hauteur de 1,8 milliard de dollars en contribution au coffre de l'État, incluant 632 millions de redevances minières. C'est une infime partie de ces redevances qui reviennent dans des villes comme Val-d'Or. Les régions-ressources devraient avoir la liberté d'agir pour leur propre développement mais pour cela, elles doivent avoir les capacités, notamment financière, de s'autodéterminer. La CCVD demande à ce que la formule de redistribution soit révisée afin que les redevances soient partagées dans les milieux en proportion de l'activité minière qui s'y déroule.

## **Conclusion**

Nous pouvons être fiers d'avoir développé en Abitibi-Témiscamingue une expertise reconnue mondialement, d'avoir formé une main-d'œuvre qualifiée considérée comme l'une des meilleures au monde et d'avoir donné naissance à une industrie du savoir ayant engendré des avancées technologiques importantes.

Si le gouvernement souhaite utiliser ce levier économique que représente l'industrie minière pour la transition énergétique du Québec, nous ne pouvons nous priver de développement minier. Notre province possède un encadrement législatif et réglementaire que nous estimons rigoureux et qui offre la stabilité et la prévisibilité dont l'industrie a besoin. Nous croyons donc que nous avons tout intérêt à protéger l'environnement favorable que le gouvernement a mis en place depuis plus de dix ans. Ce mémoire a témoigné qu'en plus de cet encadrement, les sociétés minières de notre région se démarquent par leurs pratiques exemplaires en termes d'acceptabilité sociale, de protection de l'environnement et de cohabitation harmonieuse.

Nous ne nierons pas que l'industrie minière engendre des impacts pour les milieux physique, biologique et humain. En ce sens, la démarche de consultation entreprise par le MRNF est nécessaire. C'est une initiative que nous croyons responsable, car c'est en partageant nos réflexions et nos préoccupations que nous pouvons avancer comme société. Cela étant dit, la CCVD est de l'avis, parce que nous le vivons au quotidien, qu'il est possible d'avoir un développement minier harmonieux, dans le respect de l'environnement et des communautés d'accueil.